

**Compte rendu du Conseil Municipal du 25/09/2025**  
**Présidé par M. Benoît GUIOST, Maire**

**État de présence :**

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procuration	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procuration	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Clément PETITPREZ	X				
Christiane VITO	X					Clothilde FRESSANCOURT		X			Christiane VITO
Yvon BRUNELLE	X					David LOCQUENEUX	X				
Carine FREHAUT	X					Claudine RIBAUCOURT	X				
Maxime HONORE	X					James PIRET	X				
Christine BISIAUX		X			Clément PETITPREZ	Alexandra LERCH		X			
Thierry SALOMEZ	X					Jean DEROISSART	X				
Chantal PISSON	X					Noemi DEVALLEZ	X				
Sébastien DUBRAY	X					Sébastien LOUVRIER	X				
Elisabeth CARPENTIER	X										

**Nombre de présents : 16 - Nombre de procurations : 2 - Nombre total de voix : 18**

**M. Benoît GUIOST, Maire ouvre la séance à 20H12**

**Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance précédente pour pouvoir le valider et le publier sur le site internet de la commune.  
 Aucun commentaire n'est fait.

Nombre d'élus présents : **16**      Votants (élus présents et pouvoirs) : **18**      Exprimés : **18**

Votes pour : **18**      Abstentions et nuls : **0**      Votes contre : **0**

**Le point est approuvé à l'unanimité**

**Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance**

Clément Petitprez est désigné secrétaire de séance.

**Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal**

M. le Maire déclare qu'il n'a pas pris de décision sous délégation du Conseil Municipal depuis le dernier conseil.

**Point n° 4 : Acquisition de l'immeuble sis 14 rue de la Gare**

M. le Maire rappelle l'historique de l'immeuble sis 14 rue de la gare. En 2021, le propriétaire de l'immeuble souhaite vendre la maison, la commune préempte alors et propose le rachat pour un montant de 66 000 €, correspondant à l'estimation des domaines, inférieure au prix déclaré d'acquisition. Le propriétaire refuse à l'époque cette offre de la commune.

En Juillet 2025, une partie de mur de la maison s'effondre au sol, et des poutres de la toiture bougent, il y alors un danger mortel pour les riverains.

M. Le Maire réalise alors un procès verbal de constatation de péril et prend un arrêté de péril et de mise en sécurité urgente de l'immeuble. Le PV est alors confirmé et validé par le rapport de l'expert judiciaire mandaté par le Tribunal Administratif de Lille.

Suite à plusieurs échanges entre M. le Maire et M. Rousseau, propriétaire de l'immeuble, au cours desquels M. le Maire expose les différents frais afférents à la démolition de l'immeuble, nécessaire pour la mise en sécurité du domaine public, pour un montant de 56 000 €, ce dernier accepte par un courrier daté du 08/09/2025, le rachat de l'immeuble par la commune pour un montant de 10 000 €.

M. le Maire s'engage alors à dégager M. Rousseau de ces frais de destruction, et de toutes poursuites judiciaires.

M. le Maire précise au conseil municipal, qu'il a pris un arrêté de Police Générale qui enclenche dans tous les cas la démolition de l'immeuble pour remédier à l'urgence de danger mortel sur autrui.

M. le Maire demande à l'assemblée de valider l'acquisition des deux parcelles B348 et B913 du 14 rue de la Gare pour un montant de 10 000€.

Nombre d'élus présents : **16**      Votants (élus présents et pouvoirs) : **18**      Exprimés : **18**

Votes pour : **18**      Abstentions et nuls : **0**      Votes contre : **0**

**Le point est approuvé à l'unanimité**

**Point n° 5 : Tarification des activités de Babygym**

Mme Carine Fréhaut, adjointe à la jeunesse et à la culture, informe l'assemblée qu'à partir de ce mois de septembre 2025, des cours de babygym seront dispensés les mercredis après-midi dans la salle de motricité de l'école Maternelle pour les enfants de TPS à la Grande Section.

Les séances seront animées par M. Quentin Claes, animateur du périscolaire, en possession d'une licence STAPS.

Les trois créneaux horaires proposés en fonction des âges sont : 14h/14h45 - 15h/15h45 - 16h/16h45

Mme Fréhaut indique que les séances seront payantes, et propose à l'assemblée d'appliquer les mêmes tarifs annuels que ceux votés pour les cours de musique, à savoir :

- 50€ pour les enfants de Gommegnies
- 80 € pour les enfants extérieurs à la commune

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette grille tarifaire.

Nombre d'élus présents : **16**      Votants (élus présents et pouvoirs) : **18**      Exprimés : **18**

Votes pour : **18**      Abstentions et nuls : **0**      Votes contre : **0**

**Le point est approuvé à l'unanimité**

**Point n° 6 : Informations et questions diverses**

M. le Maire annonce la naissance d'un petit garçon, prénommé Mario, à son domicile de Gommegnies, le 24 septembre, événement qui n'a pas eu lieu depuis plus de 20 ans.

M. le Maire rappelle le calendrier des événements à venir :

- 8/11 : Distribution des pommes de terre
- 06/12 : Distribution des colis des aînés aux personnes de plus de 70 ans

M. le Maire indique que les diagnostics structurels et énergétiques en lien avec le projet de redynamisation du centre bourg progressent conformément au planning prévisionnel. Concernant le projet de construction de la halle couverte et de la redynamisation du centre bourg, le diagnostic avance correctement. Ils ont permis d'identifier un péril sur la charpente de la mairie qui a été consolidée provisoirement et en urgence. Ce péril influence fortement le projet de halle qui intègre alors une partie de la mairie pour y refaire la charpente. Le projet sera présenté au conseil municipal avant la fin de l'année afin de valider le dépôt du permis de construire.

Le permis de construire devrait être déposé avant fin décembre, et l'appel d'offre des entreprises est prévu pour le début d'année 2026.

**M. Benoît GUIOST, Maire, clôture la séance à 20H36**